

## **Bilan 2017 du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif au programme de la statistique publique**

**Ce bilan est centré d'une part sur les orientations générales du Cnis pour 2017 et d'autre part sur les attentes majeures qui s'étaient exprimées en matière de statistiques lors de la mise au point du moyen terme du Cnis pour 2014-2018.**

**Les évolutions de la société, de plus en plus importantes, s'accompagnent de situations changeantes dont la mesure constitue une réelle difficulté et un défi pour la statistique publique. Les travaux de la statistique publique présentés en commission ou en groupe de travail permettent d'éclairer le débat public et fournissent des clefs de compréhension. Améliorer le diagnostic, qu'il soit économique ou social, en période d'incertitude est fondamental.**

**La demande sociale relayée par le Cnis est l'expression de cette attente d'une meilleure compréhension et d'une meilleure appropriation des données. Le Cnis contribue à faire connaître largement l'utilité des données de la statistique publique.**

**Après avoir évoqué l'avancement des orientations générales définies en 2017 en actualisant, comme chaque année, les orientations de moyen terme posées en 2014, ce bilan passe en revue quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2017, à savoir :**

- Le domaine social ;**
- Le domaine économique et financier ;**
- Le développement durable ;**
- Les territoires.**

# **I. Bilan des orientations générales**

## **① Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la statistique publique**

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Les travaux du Cnis de 2017 se sont principalement concentrés sur **l'article 36** qui relatif à la procédure d'accès sécurisé aux bases de données publiques de portée transversale complétant les dispositions législatives existantes pour les travaux de recherche ou d'étude présentant un caractère d'intérêt public.

**La préparation de la mise en œuvre de l'article 36, a fait l'objet du rapport d'un groupe de travail du Cnis, confié à deux professeurs d'économie (Pierre-Yves Geoffard, président de la Commission 'Services publics, services aux publics » et Antoine Bozio.** Ce rapport a été remis en mars 2017. Ses recommandations, visant à améliorer l'exploitation des données administratives à des fins de recherche scientifique, sont regroupées sous quatre grands thèmes : faire connaître le droit, favoriser la concertation entre producteurs et utilisateurs, développer un modèle économique viable, et améliorer les pratiques d'archivage des administrations.

La première recommandation, consiste en l'élaboration d'un vade-mecum synthétique à destination des administrations et des chercheurs, rappelant l'état du droit applicable et présentant les différentes procédures d'accès et les voies de recours à disposition des chercheurs pour contester une décision de refus d'accès. Elle pourrait être mise en œuvre en 2018, dans le cadre d'une collaboration indispensable avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, **les modalités de diffusion des fichiers de production et de recherche des enquêtes de l'Insee ont évolué.** En effet, ces fichiers de données individuelles d'enquêtes ménages, élaborés à des fins de recherche scientifique, conservent après le traitement d'anonymisation un niveau très élevé de détail, ce qui peut conduire, dans le cadre de la loi numérique, à des risques de réidentification indirecte. Une nouvelle procédure a été actée par le **Comité du secret statistique** lors de sa réunion du 13 octobre, en respectant l'objectif de ne pas allonger le délai d'obtention des fichiers.

Par ailleurs, **l'article 19** de la loi pour la république numérique permet la transmission au service statistique public des bases de données détenues par des entreprises à des fins d'enquêtes statistiques. **La première mise en œuvre de cette disposition entre l'Insee et le secteur de la grande distribution concerne les données de caisse (enquête « Données de caisse »),** afin de compléter la collecte par voie d'enquête de l'indice des prix à la consommation, indicateur économique de

première importance. L'obligation de transmission des données est conditionnée à la décision du ministre chargé de l'Économie, après une étude publique sur la faisabilité et l'opportunité d'une telle transmission et l'avis du Cnis. **Le Cnis a ainsi émis le 8 décembre 2016 un avis favorable à la transmission des données de caisse pour l'élaboration de l'indice des prix à la consommation.** Un décret d'application en date du 31 mars 2017 a précisé cet article, à la demande du Secrétaire général du gouvernement, ce qui a permis le lancement de la collecte exhaustive de ces données de caisse en 2017.

**En parallèle, la Banque de France** qui s'est engagée dans une démarche d'ouverture de ses données, dans le respect des règles juridiques qui leur sont applicables, par l'ouverture de l'« open data room », inaugurée en novembre 2016, **a mis à disposition, conformément aux recommandations du groupe de travail du Cnis sur les métiers bancaires, une analyse détaillée des différentes lignes de métier** (Analyses et synthèses n°80 : la situation des grands groupes bancaires français à fin 2016). **Le bilan 2016 de l'observatoire de l'inclusion bancaire**, à partir des données collectées par la Banque de France auprès des établissements de crédit, a également été publié et présente une mesure du nombre de personnes en situation de fragilité financière, leurs caractéristiques et la diffusion de l'offre spécifique qui leur est proposée.

## ② Éclairer les comparaisons internationales

A la suite du colloque organisé en 2016 sur les enjeux des comparaisons statistiques internationales, **une publication conjointe Cepii-Cnis** sur le deuxième thème du colloque, **les comparaisons France-Allemagne**, été rédigée et diffusée en juillet 2017 dans le cadre de la revue *Panorama du Cepii*. Les études de comparaisons France-Allemagne considèrent souvent d'emblée que les données pour ces économies très proches sont comparables. Or, cette apparente proximité recèle de multiples divergences dans le domaine statistique, qu'elles soient d'origine méthodologique, institutionnelle ou culturelle. L'interprétation pertinente des résultats requiert une meilleure connaissance de ces écarts. Quatre exemples précis de mesure statistique ont permis de prendre conscience de cette problématique : le taux de marge des sociétés non financières ; les endettements public et privé ; les dépenses et déficits publics ; la durée de travail.

Par ailleurs, cette orientation, qui vise l'amélioration de la pertinence des comparaisons internationales par une meilleure comparabilité des données est **l'un des axes prioritaires de la démarche Insee 2025**. La comparabilité des données est en effet un enjeu central d'analyse, notamment en termes de parangonnage.

Plusieurs actions d'Insee 2025 y font référence, y compris par le développement de comparaisons internationales dans les publications.

Par ailleurs, les travaux en cours sur les règlements-cadre européens concernant les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales visent à augmenter l'harmonisation des données par le partage de méthodes, de services, d'outils et de standards internationaux communs.

Les difficultés de mise en œuvre ne doivent toutefois pas être minimisées. Malgré une harmonisation par les inputs, lorsqu'elle existe, les comparaisons internationales sont rendues difficiles par des différences dans le questionnaire ou dans la mise en œuvre du processus de collecte.

### ③ **Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique.**

Dans un contexte de données très diversifiées, provenant de systèmes d'information qui ne sont pas totalement intégrés, il est parfois difficile pour l'utilisateur de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique. L'élaboration de cartographies des systèmes d'information sur un même sujet, comme cela a été évoqué lors de certaines commissions, permettrait une clarification et la possibilité d'apprécier les similitudes et les différences entre les données.

**La rencontre du Cnis sur la mesure des discriminations à l'emploi**, organisée le 22 juin 2017, qui a réuni une centaine de participants a permis précisément de faire le point sur les outils de mesure et les statistiques disponibles pour rendre compte des discriminations et des risques de discrimination dans le domaine de l'emploi. En marge du compte rendu de la rencontre, un document de travail très complet sur ce sujet a été publié sur le site du Cnis. Enfin, un article reprenant les points saillants des différentes interventions paraîtra prochainement dans la collection des publications légères du Cnis, les Chroniques, et complètera l'information mise à disposition sur ce sujet .

Dans la suite des modifications apportées en 2015 après les conclusions d'un groupe de consultation du Cnis constitué à cet effet sous la présidence de Jacques Freyssinet, **de nouvelles évolutions de la publication mensuelle des Defm ont été soumises en octobre 2016 au groupe de consultation réactivé.**

Un accord s'est dessiné pour l'interruption de la publication commentée des chiffres mensuels, sur lesquels se portait largement l'attention des observateurs, dans un contexte de volatilité des séries, et pour la trimestrialisation des séries publiées, en retenant comme chiffre la moyenne sur le trimestre.

Cette évolution va bien dans le sens d'une clarification. Le groupe de consultation du

Cnis souligne cependant l'éventualité d'un problème de communication associé. En effet, ces données paraîtront environ trois semaines avant les chiffres trimestriels du chômage au sens du BIT et de l'Enquête Emploi. Puis auront lieu les « rendez-vous de Grenelle », lors desquels de nombreuses statistiques, parmi lesquelles ces deux données, seront commentées. A trois semaines d'intervalle, deux informations risquent ainsi d'être confondues alors qu'elles sont distinctes. Le groupe de travail a estimé qu'une coordination était, à cet égard, nécessaire.

Le Service statistique public travaille de son côté à faciliter l'accès des utilisateurs aux données et analyses. Le **nouveau** site internet de l'Insee ouvert fin 2016 a continué à s'améliorer tout au long de l'année 2017, en offrant notamment en juin une interface refondue pour l'accès aux **90 000 séries chronologiques** issues de l'ancienne « banque de données macroéconomiques », puis en fin d'année un nouvel outil cartographique pour représenter les données localisées. **Les sites web des SSM développent**, en parallèle, des accès de type open data ou cartographiques ou encore des outils de visualisation.

**Pour poursuivre la sensibilisation aux questions statistiques des jeunes publics, l'Insee a annoncé lors de la journée européenne de la statistique qui s'est déroulée le 20 octobre, l'organisation de compétitions européennes de la statistique, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, d'Eurostat et d'autres instituts nationaux de statistiques.** Ce concours, qui s'adresse aux lycéens, vise à tester leurs connaissances sur les notions de base de statistiques. Cette opération est également l'occasion de leur montrer l'enjeu sociétal des statistiques. Ces olympiades de statistiques sont inspirées d'une initiative de l'institut national de statistiques espagnol, reproduite grâce à des outils communs dans les différents pays volontaires.

Enfin, une **publication numérique interactive intitulée « La vie des femmes et des hommes en Europe -portrait statistique»**, a été publiée par l'Insee en collaboration avec Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, et les autres instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE et des pays de l'AELE.

#### **④ Disposer d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut.**

Cette attente a été nourrie cette année, dans le cadre des « objectifs de développement durable » (ODD) de l'ONU, **par la création d'un groupe de travail du Cnis chargé de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable.**

Les objectifs de développement durable (ODD) approuvés en 2015 sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces 17 objectifs à caractère universel traitent de tous les

aspects du développement durable, qu'il s'agisse des aspects sociaux, économiques et environnementaux, ou des partenariats et de la gouvernance. Ces objectifs s'inscrivent dans l'Agenda 2030 des Nations Unies. L'ONU en assure le suivi grâce à 244 à 249 indicateurs calculés par les agences onusiennes à partir des données fournies par les différents pays. Tous les ans, en juillet, se tient un forum politique de haut niveau et la France a décidé d'y présenter un rapport sur un tiers des indicateurs. **Cet exercice constitue une échéance pour les travaux du groupe.**

Deux impératifs s'imposent à la France. Elle doit en effet fournir à l'ONU les données nécessaires au calcul des indicateurs internationaux et rendre compte de l'avancement des politiques françaises contribuant à l'atteinte de ces objectifs.

Il convient donc de sélectionner les indicateurs en tenant compte de leur pertinence, puisqu'ils doivent s'appliquer à la France et rendre bien compte de l'objectif, et de la capacité de production des services producteurs. Il apparaît également nécessaire de restreindre le nombre d'indicateurs à 100, les indicateurs pouvant cependant être conçus dans une arborescence, avec les indicateurs onusiens principaux et leurs différentes déclinaisons.

**Il s'agit pour le groupe d'établir un tableau de bord de suivi de tous les ODD avec une priorité fixée sur les objectifs 2018.** Réunis en groupe restreint, les membres ont toutefois considéré qu'il pourrait être opportun de réfléchir sur l'ensemble des indicateurs dès la première phase des travaux, quitte à documenter ces indicateurs dans une deuxième phase. Il s'agit en effet, au-delà de leur sélection, de rendre ces indicateurs compréhensibles pour tous. **Le groupe devra au moins, pour juillet 2018, avoir mené l'intégralité de ce travail pour les indicateurs faisant l'objet du rapportage.**

**Le groupe de travail sera divisé en trois sous-groupes chargés respectivement des aspects économiques, sociaux et environnementaux, les indicateurs étant répartis entre les trois.** Après la première réunion plénière du 22 novembre, les sous-groupes pourraient se réunir en janvier-février 2018, puis en mars-avril 2018, avant une nouvelle réunion plénière en mai 2018. Un livrable devra être disponible pour le rapport politique de haut niveau fin mai.

**⑤ L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale est une attente forte des utilisateurs.**

**L'avancement des travaux sur la territorialisation de la dépense publique a été présenté lors du bureau du 14 juin 2017. La situation a sensiblement progressé au cours de cette année.**

En effet, les échanges au printemps 2017 entre l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ont permis de progresser sur les modalités d'élaboration des rapports aux préfets sur l'exécution des dépenses de l'État. L'exercice se heurte cependant à plusieurs obstacles : le système centralisé des dépenses de l'État, Chorus, dans lequel la codification des informations géographiques n'est pas une priorité de premier niveau, la mise en place de la réforme territoriale, qui conduit à regrouper certaines dépenses au niveau régional ou inter-régional, l'existence de dépenses non « régionalisables » par nature, versées centralement aux opérateurs de l'État et localisées artificiellement en Île-de-France.

Par ailleurs, un observatoire des finances et de la gestion publique locale a été créé en mars 2017. Présidé par Monsieur Laignel, ses premiers travaux porteront sur la gestion publique locale en termes de mesure de la fonction publique territoriale.

## ⑥ Progresser dans la mesure de l'économie numérique

À la suite de l'assemblée plénière 2016 qui a présenté de premières réflexions sur le lien entre l'économie numérique et les mesures statistiques, le Conseil a ajouté cette orientation générale aux précédentes orientations issues du moyen terme 2014-2018. Il constate en effet les fortes évolutions dans le fonctionnement de l'économie dues à la numérisation croissante des activités et l'émergence de produits, de services, d'activités et de marchés nouveaux, qui conduisent également à des transformations en profondeur du marché du travail, et d'autres aspects du fonctionnement de notre société. Il a donc souhaité participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de la « numérisation de l'économie » en organisant un colloque sur ce thème.

Initialement envisagé en 2017, **ce colloque aura lieu en mars 2018 et aura pour titre « L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique »**. Le programme a été précisé au cours de l'été 2017 et sera structuré en trois parties :

« Mesure de la croissance et économie numérique, anciens et nouveaux sujets » : l'innovation et le progrès technique et leur impact sur la mesure du PIB constituent des questions plutôt anciennes et il s'agit de déterminer si l'économie numérique entre dans le même cadre ;

« Les statistiques des entreprises et des marchés à l'ère du numérique » : il s'agirait d'explorer les pratiques du numérique, les mesures de l'économie des plates-formes ou de l'économie d'internet, leurs impacts, les systèmes d'information, les pratiques organisationnelles des entreprises, etc. ;

« Impacts du numérique sur les statistiques du marché du travail (emploi, métier, compétences) » : cette session fera référence au rapport Gazier sur la diversité des

formes d'emploi et comprendra des présentations sur l'évolution et la transformation des métiers et des compétences, les risques et opportunités de l'automatisation, ainsi que des interventions autour de l'utilisation des données massives dans ce domaine qui peut faire évoluer les approches et les concepts statistiques.

**Les usages du numérique dans les pratiques sociales et dans les relations aux services publics** ont également été abordés lors de la présentation de printemps de la Commission « Démographie et Questions sociales ». Le Cnis a souhaité à cette occasion que l'on puisse affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Parallèlement aux travaux menés au sein du Cnis, la statistique publique a produit plusieurs études sur le sujet.

Au sein de l'édition 2017 de la publication « L'économie française », **un article intitulé « Données massives, statistique publique et mesure de l'économie »** propose un point d'étape sur l'apport potentiel des données massives à la mesure de l'économie, en matière de suivi et d'anticipation du climat conjoncturel et de suivi des prix (à partir des prix collectés sur Internet et des données de caisse transmises par les enseignes de distribution) ou encore de quantification de l'économie numérique elle-même.

**Une première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes Internet** a été présentée dans *Insee Analyses* n° 33 de février 2017. Cette opération pilote a été menée avec les professionnels du secteur auprès d'un échantillon des principales enseignes. En 2016, ce sont 25,5 millions de nuits qui ont été passées dans ces logements proposés sur les plateformes, en hausse de 30 % par rapport à 2015. Cette offre représente 11 % de la fréquentation en matière de logements touristiques, dans l'ensemble comprenant des entreprises (hôtels, campings, résidences de tourisme). L'intégration de ces données sur les plateformes conduirait à un diagnostic plus favorable sur le tourisme en France en 2016, inversant l'évolution du nombre des nuitées entre 2015 et 2016, qui serait alors positive et non plus négative.

Enfin, un document d'études de la **DARES**, intitulé « **L'économie des plateformes : enjeux pour la croissance, le travail, l'emploi et les politiques publiques** », paru en août 2017, s'intéresse aux entreprises Airbnb et Uber et cherche à cerner, à partir de leur modèle d'affaires, fondés sur l'externalisation de la production auprès d'une multitude de producteurs, les caractéristiques de ce phénomène et fait le point sur son développement et sur les enjeux qu'il soulève pour les politiques publiques.



## II. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail

### **1. Les avancées et les attentes dans le domaine social**

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

En matière d'emploi, l'un des axes importants de travail de l'année a été la finalisation du **rapport du groupe de travail « Mesure du travail dissimulé et impact sur les finances publiques » présidé par Alain Gubian**, qui s'inscrivait dans la demande de moyen terme du Cnis d'une meilleure connaissance des mutations de l'emploi et qui a notamment pour but de **cerner l'ampleur du travail dissimulé en France et du détachement temporaire de salariés étrangers**. Ce rapport fournit un point de la situation actuelle et propose des pistes de progrès pour généraliser les analyses et les évaluations aux champs les moins explorés à ce stade. Il fournit notamment une clarification des définitions pertinentes et une analyse des différentes méthodes de quantification utilisées ou utilisables pour estimer le travail dissimulé.

Les **41 recommandations** du groupe de travail, réparties sur 4 thématiques s'adressent davantage aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé qu'aux acteurs traditionnels de la statistique publique. L'une de ces propositions, notamment, est la **création d'un observatoire du suivi du travail dissimulé** assurant la production régulière d'une synthèse qualitative et quantitative s'appuyant sur la diversité des sources et des approches, à partir du modèle produit par le groupe de travail.

En amont de la rencontre organisée le 22 juin sur la discrimination à l'emploi, les **données statistiques sur les représentants du personnel** ont fait l'objet de trois présentations par la DARES, la DGAFP et la Direction du travail, lors de la première réunion de la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

**La Dares** a souligné la nature plurielle des sources de données provenant d'enquêtes *ad hoc*, d'enquêtes en population générale et de données administratives, sur le champ des salariés du secteur privé et produisant de l'information sur les instances représentatives du personnel (IRP) et sur les représentants du personnel (RP). L'enquête sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise (Reponse) est la source la plus importante sur le sujet et collecte des éléments factuels tout comme des données d'opinion sur la négociation collective et sur l'action des représentants du personnel. D'autres sources de données ont également été présentées : les données administratives de l'inspection du travail,

l'enquête annuelle Acemo, dialogue social en entreprise, l'enquête sur les conditions de travail, l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie, les données des élections professionnelles, et les textes des accords d'entreprise.

**La DGAFP** dispose de **peu de données** sur le sujet des représentants du personnel. Les deux sources principales de données administratives sont **la collecte des résultats des élections professionnelles** depuis 1953 pour les comités techniques et les commissions administratives paritaires et **les bilans sociaux**, outils contributifs au dialogue social interne qui récapitulent, à partir d'une liste d'indicateurs prédéterminés par un décret ministériel, les données chiffrées caractérisant le personnel et ses conditions de travail.

Enfin, **la Direction générale du travail** a cité les procès verbaux des élections aux comités d'entreprise ou d'établissement, à partir desquels une mesure de l'audience des élections syndicales est proposée. Une deuxième source est la base des accords d'entreprise, exploitée notamment par la Dares, et qui, à partir de septembre 2017, sera progressivement mise sur le site du ministère du Travail.

**Le Cnis insiste sur l'intérêt d'une synthèse régulière de ces données.**

Les **jeunes** ont été au cœur des sujets des commissions « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » du deuxième semestre sous le thème de **l'insertion professionnelle** d'une part et de **l'accès à l'autonomie résidentielle**, d'autre part.

**Les sources de données sur l'insertion professionnelle** s'articulent autour du dispositif « **Entrée dans la vie adulte** » (EVA). Dans ce **dispositif multi-collecteur**, le jeune est interrogé par **la Depp** (s'il est encore dans le secondaire), par **le SIES** (s'il a obtenu son bac) ou par **l'Insee** (lorsqu'il est sorti du secondaire ou de l'enseignement supérieur). A terme, tous les jeunes sont appelés à être interrogés par l'Insee, sachant que les données forment ensuite une seule et même source d'information. A ce jour, en termes d'exploitations, des analyses « en coupe » sont réalisées en examinant la situation d'une cohorte au cours d'une année donnée. A l'avenir, avec le recul sur les données, des exploitations sont envisagées sur la dimension de panel d'EVA, tant pour des variables explicatives de contexte (déroulement de la scolarité, etc.) que pour des variables d'intérêt (en examinant par exemple la situation du jeune un an, deux ans ou trois ans après un événement donné). Par ailleurs, **l'Enquête Emploi décrit la situation des jeunes sur le marché du travail en coupe**. Elle permet notamment de réaliser des **études en termes d'âge mais aussi en termes d'ancienneté de fin d'études initiales**. Du fait de sa **profondeur historique**, l'Enquête Emploi permet également de réaliser des études en pseudo-panel et sur longue période. Les **données du Céreq** à partir de **l'enquête Génération**, celles du **Sies** à partir des **enquêtes d'insertion professionnelle** du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour les

diplômés de l'université, celles de **la Depp** à partir d'un **recensement exhaustif des apprentis dans environ un millier de CFA** et enfin celles de **la Dares** à partir de son **dispositif de dénombrement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation** complète ce système d'information statistique sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Enfin, un nouveau dispositif est en cours de déploiement au sein de la Dares, **la base Trajam** (trajectoire des jeunes appariées aux mesures actives des politiques de l'emploi).

Le Cnis juge ce **dispositif, résultat du travail collaboratif des différents producteurs cohérent, à partir de la complémentarité des sources**. La création en 2015 de **l'identifiant unique national pour chaque élève, étudiant ou apprenti** devrait contribuer à une **meilleure observation en évitant les doubles comptes** et en **améliorant les bases des jeunes à interroger pour l'ensemble des enquêtes sur l'insertion professionnelle**.

Concernant **l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes**, les deux sources utilisées, de manière complémentaire sont **l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ, 2014)**, dont l'objectif est d'appréhender la mesure des ressources des jeunes de moins de 25 ans, et qui permet également de disposer de données sur les conditions de vie et les parcours résidentiels en tenant compte des différents types de résidence (logement parental, collectif, indépendant, multi-résidence) et **l'enquête nationale logement (ENL)**, qui, par sa régularité, complète le panorama statistique par des données sur les évolutions de long terme qui décrivent les mutations de la société. L'étude sur les populations jeunes et leurs conditions de logement permet de prolonger l'observation au-delà de 25 ans pour étudier les différentes formes de cohabitation.

**L'utilisation**, notamment par les chercheurs et acteurs du logement, **de ces deux sources très riches** démontre tous les développements potentiels de ces données.

**Le Cnis souhaite que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes et la comparabilité historique.**

**Les usages du numérique dans les pratiques sociales et dans les relations aux services publics** ont été abordés lors de la présentation de printemps de la Commission "Démographie et Questions sociales" à partir de partir de la présentation de trois sources complémentaires.

**L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)** auprès des ménages de l'Insee rassemble des questions sur **l'équipement** et sur les **usages**. Les résultats présentés sur l'utilisation d'Internet par les seniors mettent en évidence une utilisation croissante au sein d'une même génération, mais des types de pratiques qui restent différenciées selon l'âge. Un deuxième éclairage sur l'usage des sites administratifs a mis en évidence que **les trois quarts environ des**

**utilisateurs d'Internet ont contacté une administration ou un service public** pour obtenir des informations, remplir une déclaration de revenus en ligne, télécharger des documents ou en envoyer. Une modélisation souligne **des différences d'utilisation selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, le fait de vivre seul en couple et le niveau de diplôme.**

Le service statistique du ministère de la Culture a ensuite présenté les problématiques propres au **développement du numérique dans les pratiques culturelles.** Face à l'accroissement des pratiques numériques, le **rapport des personnes à la culture se transforme** et les secteurs culturels sont fragilisés. Une réflexion est engagée au sein du service statistique afin d'adapter les systèmes d'observation pour mieux mesurer ces évolutions et le développement de nouvelles pratiques.

Enfin, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) a exposé les résultats de son enquête portant sur les usages du numérique dans les relations aux services publiques. L'ancienneté de ce dispositif d'enquête permet d'observer les évolutions de l'équipement et des usages depuis les années 1990 et de souligner les inégalités sociales dans la répartition des équipements.

Le Cnis encourage les **efforts entrepris et à venir pour revisiter les concepts d'observation statistique liés à ces pratiques émergentes et innovantes,** notamment concernant certains publics et souhaite que les **exploitations par sous-populations soient poursuivies,** afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et les caractéristiques des publics concernés.

Les **recommandations du rapport** du groupe de travail présidé par Claude Thélot « **Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour améliorer la connaissance** » se sont concrétisées en 2017 par la publication de plusieurs études. Un **dossier, publié dans l'édition 2017 de France Portrait Social, intitulé « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? »** présente les spécificités et une évaluation du nombre des personnes vivant en union libre, des ruptures d'union libre et des enfants mineurs concernés par la séparation de parents vivant en union libre. Un document de travail, publié en mai 2017 sous le titre « **Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logement et l'enquête emploi** », fait le point sur la décomposition de la population en ménages et familles dans ces trois sources.

Les travaux de la Commission « Services publics et services aux publics » ont porté au sein d'une **inter-commission regroupant les commissions « Environnement et développement durable » et « Services publics et services aux publics » sur le thème de la santé et de l'environnement,** dans l'objectif de présenter des données permettant d'identifier des causalités entre des phénomènes environnementaux et des impacts sur la santé.

La direction générale de la prévention des risques a présenté **le troisième plan national santé-environnement**, feuille de route gouvernementale sur les questions de santé-environnement pour la période 2015-2019. **Sa déclinaison régionale** a été exposée par l'observatoire régional de santé Centre-Val de Loire pour sa région, première signataire du programme. Puis, l'association Robin des bois, œuvrant pour la défense de l'environnement, a discuté de l'élaboration de son **Atlas de la France toxique** publié en 2016. Enfin des travaux de recherche ont été présentés : **l'évaluation de l'impact sanitaire de la pollution de l'air** par Santé publique France qui aboutit à 48 000 décès par an attribuables à la pollution de l'air ; l'avancement de la constitution de **la cohorte Constances** par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), échantillon de 200 000 volontaires représentatifs du régime général de sécurité sociale.

**Cette cohorte offrira potentiellement la possibilité d'approfondir les questions.**

**L'état des statistiques sur le sujet des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes** a été abordé par la commission « Services publics et services aux publics » du deuxième semestre. Les enquêtes existantes sont nombreuses.

**Deux enquêtes régulières** depuis les années 1980 auprès des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées (ES-Handicap) et pour personnes âgées (EHPA). Depuis 2011, **des remontées, depuis les sources administratives, de données individuelles sur les bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et de l'ASH (aide sociale à l'hébergement)** sont organisées. Pour le suivi des bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH), **l'enquête PHEDRE** (Drees / Irdes) vise à améliorer la compréhension dans la durée de la mise en œuvre des plans d'aide prévus par la prestation. Par ailleurs, en population générale, **le dispositif CARE comporte un volet auprès des ménages ordinaires** (collecté par l'Insee) et **un volet en institutions** (collecté par un prestataire de la Drees). Sur le volet 'ménages', ce dispositif a pu donner lieu à de nombreux appariements.

Les évolutions réalisées depuis 2011 se situent autour de quatre axes : **les appariements de différentes sources** concernant les mêmes individus pour améliorer la qualité des données ; **la collecte de données au niveau territorial** (régions, départements, communes et intercommunalités selon les sources) ; **le développement de la dimension longitudinale** (études sur les durées passées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD, un suivi de la mortalité sur 15 ans dans le cadre de l'enquête CARE, ainsi qu'un projet de panel) ; la diffusion des données à travers le réseau Quetelet, par les licences de droit d'usage et le site data.drees, notamment.

La **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** dispose quant à elle de remontées directes de données de la part des établissements et services médico-sociaux du champ, à partir de systèmes d'information plus ou moins sophistiqués.

Une harmonisation et une inter-opérabilité des systèmes d'information du champ pourrait permettre la production de données statistiques.

Parmi les **projets**, ont été décrits **l'échantillon national d'études sur l'autonomie et l'hébergement des seniors (ENEAS)**, **l'enquête Autonomie 2021** ainsi qu'un **projet de cartographie en cours, en liaison avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**.

Les premiers résultats du panel des élèves en situation de handicap ont complété cet état des statistiques sur le sujet.

**Le Cnis sera très attentif à l'avancée des différents projets.**

Le recensement de la population nécessite des échanges entre l'Insee et les communes, qui se font au sein de la **CNERP (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)**. **Le rapport du groupe de travail intitulé « L'évolution et l'amélioration de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL dans le cadre du projet Rorcal »** a été rendu en cours d'année. Il avait comme **objectif de s'assurer que le dispositif proposé par l'Insee convient aux communes.**

**Le RIL (Répertoire d'immeubles localisés) est dans les communes d'au moins 10.000 habitants une base fondamentale du recensement.** Ce répertoire sert à la fois de **base de sondage** pour les enquêtes annuelles et d'**élément du calcul des populations légales**. De la qualité du RIL dépend la qualité de la collecte et au-delà la qualité des résultats. Depuis la mise en place du recensement annuel, en 2004, un premier groupe de travail a fait le point sur cette collaboration Insee-mairies dans un rapport du Cnis en 2013. L'Insee a parallèlement travaillé à la modernisation des outils de gestion du RIL : le projet Rorcal, déployé au printemps 2017 pour toutes les communes a pour objectif d'innover par le déploiement d'outils collaboratifs et d'améliorer encore la qualité des RIL par la mobilisation de nouvelles sources de données pour leur mise à jour. **La mise en œuvre de Rorcal transforme le processus de collaboration entre l'Insee et les mairies** dans la mesure où les échanges pourront se faire en continu *via* les deux applications collaboratives accédant à une base de données commune et centralisée. **C'est dans ce cadre que s'inscrivent les 27 recommandations du groupe de travail, issues d'échanges nombreux et constructifs et qui ont permis d'adopter de nombreuses recommandations au fil de l'eau durant les travaux.**

## **2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier** (Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

Les travaux de la commission Entreprises et stratégies de marché ont porté successivement sur **l'apport des enquêtes Pratiques culturelles à la politique**

**agricole et environnementale** au premier semestre et sur le **dispositif d'observation des statistiques du tourisme** par la statistique publique au deuxième semestre .

**Les enquêtes Pratiques culturelles** (dites « PK ») s'intègrent dans un **cadre d'action communautaire** visant une **utilisation des pesticides compatible avec le développement durable** qui est décliné en plans d'action nationaux. En France, ce sont les **plans EcoPhyto I et II** dont les objectifs quantifiés sont de **réduire de 25 % le recours aux produits phytosanitaires d'ici 2020** en s'appuyant sur la **généralisation et l'optimisation de techniques alternatives** et de **50 % d'ici 2050** en s'appuyant sur des mutations plus profondes. Progressivement étendues aux principales cultures, ces enquêtes ont été **complétées par des enquêtes intermédiaires sur les seules pratiques phytosanitaires**. Elles sont la **seule source** utilisée **pour répondre au règlement européen n° 1185/2009** relatif aux statistiques sur les pesticides, cadre commun pour des statistiques communautaires homogènes.

Ce dispositif d'enquêtes est une **source de données reconnues et largement utilisées**, en particulier par les chercheurs. Mais il présente **certaines limites : pas de rapprochement**, à ce jour, **avec les performances économiques** ; fréquence et précisions plus fortes demandées. Or ces enquêtes sont coûteuses en termes financier et humain et contraignantes pour les enquêtés. **Un des axes de progrès** pour disposer de données plus régulières et moins lourdes à collecter serait le **recours aux données individuelles privées déjà saisies** (bases de données des professionnels).

Le **dispositif d'observation des statistiques du tourisme** par la statistique publique comprend, **au centre du dispositif, les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques, réalisées par l'Insee** depuis les années 1980, d'abord dans les hôtels puis étendues aux autres catégories (campings, autres hébergements touristiques tels que appart-hôtels, villages de vacances). Les **questions** concernent les **caractéristiques des hébergements** et les **caractéristiques de la clientèle**. Ces enquêtes de fréquentation sont **complétées par deux enquêtes sur la clientèle touristique** effectuées en association avec la **Banque de France et la Direction générale des entreprises** : **l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT)** (conformément au règlement européen) et **l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger**, réalisée aux frontières (EVE). Ces deux enquêtes alimentent également le **compte satellite du tourisme**. D'autres sources de données sont mobilisées, telles que les cartes bancaires, la téléphonie mobile. **La dimension locale** se concrétise dans les **extensions régionales des enquêtes de fréquentation touristique**, les **outils et méthodes** à disposition des directions régionales de l'Insee pour étudier le tourisme et la coordination des publications régionales/nationales.

Ce dispositif d'enquêtes et d'études est riche et très utilisé par les acteurs du secteur touristique comme le GIE « Atout France » et la fédération des comités régionaux du tourisme, « Destination Régions », qui rassemble les comités régionaux du tourisme

dont les Observatoires produisent des études régionales à partir de différentes sources.

Devant la **richesse du dispositif**, le Cnis réaffirme la **nécessité du rôle de l'Insee pour coordonner les travaux, garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme, notamment pour la réponse au règlement européen**, en apportant, le cas échéant, **l'appui méthodologique** nécessaire.

La commission Système financier et financement de l'économie s'est intéressée d'une part aux **réponses spécifiques de financement de l'innovation** dans les entreprises et d'autre part aux **travaux de l'observatoire de l'inclusion bancaire**.

**Concernant le financement des entreprises**, l'état des lieux dressé par la Banque de France met en évidence un **enjeu de diversification des formes et des sources de financement** afin de répondre à la diversité des situations et des objets à des horizons différents. Ce contexte est **particulièrement prégnant dans le champ de l'innovation**, dopé par **l'expansion de l'économie numérique**. Mais sa mesure statistique se heurte à la **difficulté de cerner le domaine étudié**, car il existe très peu de dispositifs de financement dédiés. Ce diagnostic est confirmé par la Direction générale du Trésor. En 2016, une ordonnance a confié à la **Banque de France** une nouvelle « mission fondamentale », celle du **suivi du financement des entreprises avec la capacité à accéder à toutes les sources de données**. Des acteurs moins connus du Cnis sont intervenus ensuite, apportant des informations très riches. L'association française des investisseurs pour la croissance (Afic) a présenté ses propres synthèses tandis que la Banque publique d'investissement (BPI France) a ciblé son propos sur le financement de l'innovation. Une étude de France Stratégie a complété l'information sur un segment, le **financement du capital-risque, notamment des start-up**.

**Le Cnis encourage le développement de la production de données et d'études sur ces sujets un peu émergents, en lien avec les initiatives en cours.**

**La présentation du rapport 2016 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire** a permis à la commission de prendre connaissance de l'avancée de la mise en œuvre des missions de l'Observatoire, et plus particulièrement des modalités de **collecte par la Banque de France auprès des établissements de crédit d'informations quantitatives et qualitatives relatives aux personnes en situation de fragilité financière**, conformément à l'arrêté du 9 mars 2016 du code monétaire et financier. L'Observatoire de l'inclusion bancaire, qui réunit des associations, des banques et les acteurs publics concernés sous la présidence du Gouverneur de la Banque de France, peut ainsi **mesurer le nombre de personnes en situation de fragilité financière**, leurs caractéristiques et la diffusion de l'offre spécifique qui leur est proposée.



Autour de l'avancée que représentent cette collecte et l'exploitation qui en est faite, pour appréhender l'inclusion bancaire, **le Cnis encourage le travail d'affinement des données est en cours** (harmonisation des définitions, indicateurs sur les politiques tarifaires), qui permettra de **consolider et d'enrichir les informations publiées** par l'Observatoire.

### **3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable**

(Commission « Environnement et développement durable »)

Outre les travaux menés au sein de l'**inter-commission regroupant les commissions « Environnement et développement durable » et « Services publics et services aux publics » sur le thème de la santé et de l'environnement**, évoquée précédemment, la commission s'est concentrée au cours du deuxième semestre sur les **travaux de l'Observatoire national de la biodiversité**, créé par l'article 25 de la loi Grenelle-1 d'août 2009, animé depuis septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité, dont l'objet est de mettre à disposition du public une **information actualisée sur la biodiversité**. Un groupe de travail a élaboré un jeu de **92 indicateurs**, en grande partie territorialisés et organisés, à partir d'une entrée par questions en deux ensembles : l'un de quatre jeux directement liés à la Stratégie nationale pour la biodiversité, l'autre de huit jeux thématiques.

Ces indicateurs constituent un **enrichissement de la connaissance du domaine**. Dans le contexte des objectifs de développement durable et de la déclinaison française des indicateurs qui en est faite par le groupe de travail du Cnis présidé par Jean-René Brunetière, le Cnis recommande que les **efforts soient mutualisés** sur l'ensemble des **démarches traitant d'indicateurs** autour de cette thématique, pour une meilleure articulation et **lisibilité des indicateurs et des messages délivrés**.

### **4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux**

(Commission « Territoires »)

Les **statistiques sur l'Outre-mer, les données carroyées** et la **connaissance locale de la précarité** ont été les sujets traités par la Commission au cours de l'année 2017.

Les compétences en matière de statistiques dépendent des **statuts juridiques des départements et des collectivités locales**. Les **DOM historiques** (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion) et Mayotte sont régis par l'**article 73** de la Constitution. **La loi de 1951 s'applique** et l'Insee est responsable de la statistique publique. Dans les **collectivités d'outre-mer (COM)**, c'est-à-dire la Polynésie

française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, régies par l'article 74 de la Constitution, les **compétences diffèrent** d'une collectivité à l'autre et **sont partagées** entre l'État et les gouvernements des collectivités. Enfin, en **Nouvelle-Calédonie**, qui **dispose d'un statut particulier**, les **compétences statistiques sont partagées** entre le territoire et l'institut de la statistique et des études économiques.

L'état des statistiques dans les DOM-COM montre que, **malgré la persistance d'un sentiment d'insuffisance**, il existe une **palette de production statistique riche** dans les DOM. Les **statistiques régionales sont produites sur chaque DOM**, sous réserve de certains critères. Par ailleurs, des **productions statistiques sont spécifiques aux DOM** (Indice des prix dans chaque DOM, comptes économiques dans chaque DOM, comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine...). Enfin, l'**accord cadre INSEE-DGOM**, en cours depuis 2013, permet de **stabiliser le programme d'enquêtes dans les DOM**. Les productions statistiques utilisant les données administratives ne couvrent cependant pas l'ensemble des DOM. Ainsi, le fichier Filosofi, élaboré à partir des sources fiscales et sociales, qui vise à fournir une mesure du revenu disponible à tous les échelons géographiques ne couvre que la Martinique et la Réunion, du fait du manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte.

L'ensemble des dispositifs permet d'ores et déjà une offre de diffusion large en termes d'indicateurs, accessibles sur le site Insee.fr.

**La diffusion de données carroyées** est une préoccupation du Cnis depuis 2009 (Rapport Cuillier) et a fait l'objet d'un avis de la commission Territoires en mai 2012. Depuis 2013, les revenus fiscaux localisés sont diffusés sur insee.fr. Mais la méthode de diffusion de cette source est complexe et son utilisation est méconnue. De plus, les utilisateurs ne disposent pas de cartographie associée. Il est envisagé de **mettre en place un système d'information au carreau**, prenant en compte des demandes réglementaires (Eurostat), des attentes externes ou des besoins internes à des fins d'études. Pour cela, **l'Insee a lancé une réflexion pour actualiser les données 2010 par des données 2015 issues du dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal)** dans un premier temps avant **d'étendre la diffusion aux autres sources statistiques qui se prêtent à une diffusion carroyée** avec pour objectif **d'installer un processus pérenne permettant une capitalisation des savoirs faire et de la méthodologie**. Un certain nombre de questions se pose autour de la maille de diffusion et de la gestion du secret statistique. Les agences d'urbanisme, utilisatrices des données carroyées, ont été consultées. Un benchmark européen est prévu et d'autres utilisateurs (observatoires départementaux des conseils généraux, acteurs publics en région) seront interrogés. En terme de calendrier, la description du processus de carroyage est en cours. Les travaux sur les contraintes techniques de diffusion sont à engager pour aboutir à une diffusion de Filosofi 2015 à l'automne 2018.

La **connaissance locale de la précarité** a été abordée à partir de la présentation du **plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017** et sa **déclinaison locale** qui permet, grâce à une sélection d'indicateurs, un **suivi territorial de la pauvreté et de l'exclusion**.

Un groupe de travail, réunissant la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'Insee et les DRJSCS (Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), a sélectionné **23 indicateurs locaux**, dont certains sont issus du processus Filosofi (Fichier localisé social et fiscal).

Ces indicateurs correspondent à une avancée par rapport aux avis du moyen terme relatifs aux indicateurs territoriaux de développement durable (Avis 1A) et aux indicateurs sociaux (Avis 1B).

**Le Cnis préconise de suivre et d'enrichir ces indicateurs**, au-delà de la durée du plan. La démarche entreprise étant proche de celle mise en œuvre pour sélectionner les indicateurs liés aux objectifs de développement durable, dans leur dimension sociale, **le Cnis recommande la prise en compte de ces indicateurs dans la sélection opérée par le groupe de travail du Cnis en charge de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable**.